

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu, Nelson Lepage et Carl Thériault.

Également présentes : La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, et la greffière, Me Molie DeBlois Drouin.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

Rés. n°
482-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
483-2024

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte le procès-verbal du 25 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2188 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2098 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2188 amendant le Règlement 2098 sur la circulation et le stationnement et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2188 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2190 CONCERNANT LES LIEUX DE RETOUR DE CONTENANTS CONSIGNÉS

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2190 concernant les lieux de retour de contenants consignés et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2190 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

Rés. n°
484-2024

6. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 397-2024

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil :

- MODIFIE la résolution 397-2024 en y ajoutant le paragraphe suivant :

« Énonce que la présente résolution constitue une autorisation à procéder au lotissement dudit lot donnée en vertu du *Règlement 1596 constituant le site du patrimoine de l'ensemble des bâtiments institutionnels de la paroisse de Saint-Patrice.* »
- CONFIRME pour le reste ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
485-2024

7. ACQUISITION D'IMMEUBLES - PROCÉDURE DES BIENS NON RÉCLAMÉS

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil :

- Mandate le Service du greffe et des affaires juridiques pour effectuer les procédures requises auprès de Revenu Québec visant à ce que la Ville devienne propriétaire des lots suivants, lesquels font tous partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata :
 - o le lot 3 751 490;
 - o le lot 3 750 952;
 - o le lot 3 751 027;
- Autorise la greffière ou à son défaut, le greffier adjoint, à signer, pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci, tous les documents requis visant à transférer la propriété de ces lots en faveur de la Ville, dont notamment, mais sans s'y restreindre, tout acte de vente, tout avis public ou encore tout formulaire qui pourraient être requis à cette fin, le tout aux conditions à être convenues avec Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
486-2024

8. AUTORISATION À CONCLURE UN ACTE DE DONATION

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil :

- Autorise la greffière, ou à son défaut, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-du-Loup le projet d'acte de donation joint à la présente résolution à intervenir avec Place Le Plateau inc. concernant l'acquisition de certains immeubles d'utilité publique et visant les lots 6 486 611, 6 515 019, 6 486 613, 6 515 015, 6 515 020 et 6 616 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, ainsi que tout document connexe, le cas échéant;
- AUTORISE que des modifications mineures, lesquelles devront être approuvées par la greffière, soient apportées si nécessaire audit acte ou document avant leur signature, tant que cela n'a pas d'impact sur les principales obligations souscrites par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
487-2024

9. ADJUDICATION POUR LE PROJET RELATIF À L'ACHAT DE DEUX TRACTEURS ARTICULÉS

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de FST Canada inc. présenté par Équipement Joe Johnson, au montant approximatif de 380 716 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2024-08-12 relatif à l'achat de deux tracteurs articulés pour l'entretien des trottoirs et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que ce conseil autorise le trésorier à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 399 700 \$ remboursable en dix versements égaux et consécutifs de 39 970 \$, à compter du 15 juin 2025, pour financer l'achat de deux tracteurs articulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
488-2024

10. ADJUDICATION POUR LE PROJET DE CONCEPTION, D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE JEUX EXTÉRIEURS ATTRAYANTS

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil, sous la recommandation de la gestionnaire aux équipements et aux programmes communautaires, accepte la soumission de Jambette au montant approximatif de 168 475,00 \$ taxes en sus, pour le projet LOI-2024-10-16 Conception, achat et installation de jeux extérieurs attrayants et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
489-2024

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a pris connaissance du cadre normatif du programme de Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH);

ATTENDU que la Ville s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet,

ATTENDU que la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet;

ATTENDU que ce conseil souhaite autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière;

Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil autorise le directeur du Service technique et de l'environnement à déposer une demande d'aide financière au programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH) et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
490-2024**

12. APPROBATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT POUR LE PROJET BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-BÉDARD

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant ce point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaire avec l'entreprise et il quitte la salle.

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur municipal du Service technique et de l'environnement, monsieur Pascal Gamache, accepte l'ordre de changement numéro 11 de Construction Béton 4 Saisons inc., au montant approximatif de 17 379,43 \$ taxes en sus, pour le projet BIBLIO-2019-01-01 (Phase 3) - Bibliothèque Françoise-Bédard - Agrandissement et réaménagement et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, reprend son siège.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**Rés. n°
491-2024**

13. AUTORISATION À CONCLURE UNE ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET SCOL'ERE

ATTENDU l'ensemble des impacts actuels et potentiels des changements climatiques sur le bien-être des générations actuelles et à venir;

ATTENDU la progression des connaissances sur les changements climatiques et l'importance que peut jouer l'éducation relative à ceux-ci, surtout auprès des publics qui seront le plus impactés par leurs répercussions;

ATTENDU les retombées positives qui émanent déjà localement des ateliers Carbone Scol'ERE réalisés depuis plusieurs années auprès de plus d'une trentaine de classes locales d'écoliers de la seconde moitié du primaire, notamment

Procès-verbal

l'éducation aux choix qu'ils peuvent faire personnellement et avec leur famille pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU l'intérêt actuel de la MRC de Rivière-du-Loup à soutenir la prestation des ateliers Carbone Scol'ERE sur son territoire et considérant l'intérêt de ne pas dédoubler inutilement les contrats avec le prestataire local du service;

ATTENDU la participation historique sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup en raison du soutien de celle-ci, et considérant l'intérêt de favoriser l'accès à un maximum d'écoliers aux ateliers Carbone Scol'ERE, tout en respectant la capacité financière de la Ville et de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil autorise la signature de l'entente, jointe à la résolution, visant une contribution financière additionnelle de la Ville pour soutenir les ateliers Carbone Scol'ERE qui seront offerts dans cinq classes supplémentaires à Rivière-du-Loup pour l'année 2024-2025;

Qu'il autorise la conseillère en développement durable à signer l'entente proposée et faire les suivis nécessaires pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
492-2024

14. MODIFICATION À UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC PREMIER TECH LTÉE

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil autorise, conformément à la clause 9.8 de l'entente d'usage intervenue avec Premier Tech Ltée concernant une parcelle de terrain située au 350, rue Bellevue, la cession des droits contenue à l'entente à Premier Tech Eau et Environnement Ltée.

Qu'il nomme également le directeur du Service technique et de l'environnement à titre de personne-ressource pour la Ville de Rivière-du-Loup, conformément à l'article 9.4 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
493-2024

15. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Procès-verbal

Que ce conseil approuve l'entente, jointe à la résolution, à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le développement culturel municipal et régional pour les années 2025 à 2027 et autorise la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Qu'il s'engage à réserver les sommes prévues pour la réalisation de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
494-2024**

16. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS SUR GLACE

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil :

APPROUVE le protocole d'entente, joint à la résolution, à intervenir avec l'Association des pêcheurs sur glace de la rivière du Loup pour l'utilisation d'un terrain appartenant à la Ville;

AUTORISE le trésorier à verser une somme de 1 000 \$ à l'organisation et la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
495-2024**

17. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE SKI DE FOND AU PARC DU CAMPUS-ET-DE-LA-CITÉ

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil, conformément à sa Politique de la pratique sportive et de la vie active, autorise le Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup (CSS) à procéder à l'aménagement et à l'entretien d'une piste de ski de fond dans les limites du Parc du Campus-et-de-la-Cité à des fins scolaires, dans le cadre de cours d'éducation physique durant l'hiver 2025;

Qu'il approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, et autorise le maire et la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
496-2024

18. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CORPORATION DE GESTION DES TERRAINS SPORTIFS INC.

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Corporation de gestion des terrains sportifs inc. concernant le service d'entretien des patinoires extérieures pour la période du 1er décembre 2024 au 30 avril 2025 et autorise le maire et la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
497-2024

19. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade relatif à l'escalade de glace au parc des Chutes et autorise la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Qu'il autorise que des modifications mineures, lesquelles devront être approuvées par la greffière, soient apportées si nécessaire audit acte avant signature, tant que cela n'a pas d'impact sur les principales obligations souscrites par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
498-2024

20. AUTORISATION À ESPACE CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil autorise Espace Centre-ville à fermer la rue Lafontaine entre les rues Sainte-Anne et Frontenac, le dimanche 2 février 2025 de 8 h à 16 h, pour y aménager un espace convivial extérieur animé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
499-2024

21. PARTICIPATION À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil autorise la participation de la Ville de Rivière-du-Loup à l'entente de partenariat territorial du Bas-Saint-Laurent à intervenir entre les partenaires intéressés et le Conseil des arts et des lettres du Québec, et ce, jusqu'à un maximum de 10 000 \$ annuellement pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
500-2024

22. PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil s'engage à ajouter 15 000 \$ à son enveloppe 2025 relative au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier afin de récupérer les montants consentis par le ministère de la Culture et des Communications pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et qu'elle désigne la directrice du Service loisirs, culture et communautaire à signer tout document ou protocole requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
501-2024

23. CONFIRMATION DE PERMANENCES AUX POSTES D'INSPECTEUR EN CHEF ET DE TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

ATTENDU que la période de probation de messieurs Simon Giguère et Frédéric Aubut-Marquis arrive à échéance;

ATTENDU que les rapports d'évaluations démontrent que ces derniers répondent à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'ils ont atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées respectivement au poste d'inspecteur en chef du développement territorial et au poste de technicien en administration;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'ils ont atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de leurs fonctions et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Procès-verbal

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain et conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA), confirme la permanence de :

- monsieur Simon Giguère en tant qu'inspecteur en chef au Service du développement territorial à compter du 12 décembre 2024; et de
- monsieur Frédéric Aubut-Marquis en tant que technicien en administration au Service des finances et de la trésorerie à compter du 8 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
502-2024

24. CONFIRMATION D'EMBAUCHE ET DE CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain, procède à la création d'un poste de coordonnateur aux matières résiduelles au Service technique et de l'environnement, et l'intègre dans la présente entente du personnel-cadre de la Ville de Rivière-du-Loup;

Qu'il confirme l'embauche de monsieur Michel Savard au poste de coordonnateur aux matières résiduelles et fixe sa rémunération à celle prévue à l'échelon 8 de la classe 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
503-2024

25. CONFIRMATION D'EMBAUCHE ET DE CRÉATION D'UN POSTE DE CONTREMAÎTRE SAISONNIER

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain, procède à la création d'un poste de contremaître saisonnier au Service technique et de l'environnement, et l'intègre dans la présente entente du personnel-cadre de la Ville de Rivière-du-Loup;

Qu'il procède à l'embauche du contremaître saisonnier, monsieur Paul-René Plourde et que sa rémunération soit fixée à l'échelon 8 de la classe 4;

Que cette embauche ne soit pas soumise à l'article 3 relatif à la période de probation et que la permanence de monsieur Plourde débute à compter du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
504-2024

26. APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE

ATTENDU que les besoins actuels de la Ville pour l'ajout d'une ressource dédiée à la planification, au développement et à l'animation d'activités reliées à la création et à la fabrication numérique (montage vidéo, dessin sur tablette, traitement des photos, montage audiovisuel), favorisant l'appropriation et le soutien à l'utilisation des outils technologiques sont maintenant clairement démontrés;

ATTENDU que l'octroi d'un contrat de travailleur autonome pour une troisième année ne constitue possiblement plus une réponse pertinente à ce besoin, et ce, en raison des encadrements juridiques, des règles fiscales et des conventions collectives en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain, entérine la lettre d'entente 2024-01, visant la création d'un poste de Coordonnateur/ Animateur du Médialab selon les termes de la lettre d'entente et intégrée à la Convention collective en vigueur entre la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN), Division Loisirs et qu'il autorise madame Alycia Leblond, directrice par intérim du Service de potentiel humain, et madame Valérie Gauthier, directrice du Service loisirs, culture et communautaire, à signer la lettre d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
505-2024

27. APPROBATIONS DES COMPTES ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de novembre 2024 soient approuvés et payés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 3 752 552.11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

Procès-verbal

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M^e Molie DeBlois Drouin

Le maire,



Mario Bastille